

**PROPOSITION DE LOI N° 9767  
TENDANT À INSTITUER LA  
SOLIDARITÉ ENTRE VENDEUR ET  
ACQUÉREUR D'UN LOT DE  
COPROPRIÉTÉ EN CE QUI CONCERNE  
LE PAYEMENT DES CHARGES  
ARRIÉRÉES, PRÉSENTÉE PAR M.  
COUDRAY, DÉPUTÉ**

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Travaux publics, reconstruction & urbanisme

Adopté le : 11/05/1955

Mandature : 1954-1959

Rapporteur :

COLLEVILLE Pierre

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

## PRÉSENTATION

Référence :

1955-08